



### **Information aux riverains : Etude des nuisances sonores éventuelles liées aux activités de l'IRE**

Dans le cadre de ses autorisations d'exploitation et à la demande des autorités nationales, l'Institut des Radioéléments doit prendre en compte un nouveau volet environnemental propre à ses activités. Cela se traduit par l'étude de nuisances éventuelles autres que nucléaires (bruit, odeur, vibration...).

En ce qui concerne les nuisances sonores, l'IRE doit s'assurer que ses activités ne génèrent aucune nuisance sonore auprès des habitations proches de son site. A ce titre, la société Tractebel, mandatée par l'IRE, débutera, **du 10 janvier 2012 au 13 janvier 2012**, une série de mesures de bruits liés aux activités propres de l'IRE. Pour ce faire, plusieurs stations de mesure seront installées **pendant 48 heures** à différents endroits, dont deux **côté IRE** le long de la clôture mitoyenne aux jardins des habitations de la rue de Lambusart. Une troisième station sera située plus ou moins à 1km du site en direction de Lambusart. Ces stations qui occuperont une surface de 1m<sup>2</sup> au sol, seront hautes de 4 mètres et n'engendreront aucune nuisance.

L'IRE tenait à vous informer de la présence provisoire de ces stations qui pourrait générer certaines questions de votre part. Nous ne manquerons pas de vous informer des résultats de cette étude dès qu'ils seront disponibles.